

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully- les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 15.09.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice (33)

Personnes excusées ayant donné procuration : Madame Caroline LOUBAT a donné procuration à Monsieur Ali BEN FRAJ, Monsieur Franck COUSIN a donné procuration à Monsieur Michel BATTIATO, Madame Josiane WATRE a donné procuration à Monsieur Jérémy ROBILLART, Madame Rosine NATHIEZ a donné procuration à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Florence CHAUMORCEL a donné procuration à Madame Nathalie BLANQUET, Monsieur Rudy RAGUENET a donné procuration à Monsieur Pascal FOUQUART, Monsieur Florent DERICHE a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Michel DUEZ a donné procuration à Madame Caroline MELONI.

Secrétaire de Séance : Madame Catherine DAMBRINE

Rapporteur : Jérémy ROBILLART

CAMPAGNE DE CAPTURE ET DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Comme beaucoup de commune, BULLY-LES-MINES n'est pas épargnée par la multiplication de chats errants.

La gestion des chats sans propriétaire est délicate et il est impératif de gérer la population en maîtrisant sa prolifération.

La réglementation dispose qu'en vertu de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable des animaux divagants ou errants sur sa commune.

Cependant, le Maire, tout en étant en charge de remédier à cette nuisance, ne peut intervenir que dans un cadre défini par la législation en vigueur. Le code rural et de la pêche maritime prévoit que les chats errants peuvent être capturés, stérilisés et remis dans leur milieu naturel.

Afin de stabiliser le nombre de chats errants, la municipalité met en œuvre depuis juin 2017 une campagne de capture et de stérilisation dans les quartiers repérés comme étant infestés.

Par le biais d'une Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis, la Commune a bénéficié d'un soutien financier.

Monsieur Robillart rappelle que la Fondation a financé à 100% les frais de stérilisation et d'identification des chats errants capturés en 2017 et 2018 (environ 165 chats).

Monsieur Robillart rappelle que les modalités financières sont modifiées depuis 2019. En effet, les communes sont tenues de verser à la Fondation une participation, sous forme d'acompte et à hauteur de 50%, aux frais de stérilisations et d'identification.

A ce jour, 362 chats ont été stérilisés. Cependant, certains secteurs de la commune sont toujours marqués par cette prolifération de chats sans propriétaire. Aussi, il est nécessaire de poursuivre la campagne de stérilisation en reconduisant le partenariat avec la Fondation pour l'année 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 211-11, L 211-27 et L. 212-10 du Code Rural et de la pêche maritime,

CONSIDERANT que la prolifération des chats errants sur la commune de BULLY-LES-MINES porte atteinte à la tranquillité et à la salubrité publique,

CONSIDERANT que la capture, la stérilisation de ces chats sont nécessaires pour limiter la prolifération, et qu'il convient après ces opérations de les relâcher dans leur milieu naturel,

CONSIDERANT que la Fondation 30 millions d'amis apporte un soutien financier aux communes qui s'engagent dans des démarches de régulation des colonies de chats errants,

Monsieur Robillart propose au Conseil Municipal de renouveler le partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis afin de poursuivre l'action sur l'année 2022 visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur.

Monsieur Robillart sollicite donc du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec la Fondation 30 Millions d'Amis la convention de partenariat et tous documents y afférents et l'autorisation de procéder au versement de la participation sous forme d'acompte à hauteur de 50% des frais de stérilisation et d'identification (puce électronique).

Monsieur Robillart propose le versement de 700 euros TTC ce qui correspond à la stérilisation et l'identification d'environ 20 chats (le nombre variant selon qu'il s'agisse d'un mâle ou d'une femelle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la participation aux frais de stérilisation et d'identification sous forme d'acompte correspondant à la somme de 700 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

François LEMAIRE.



Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20220922-2022-079-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022